

# CHATEAUNEUF

## L'édito du Maire

retrouvez-nous  
au quotidien sur  
FACEBOOK



Ville de Châteauneuf-Vendée

La période estivale s'est achevée depuis quelques semaines déjà. Ces vacances ont été inédites pour celles et ceux qui ont pu en profiter au regard des contextes sanitaire et économique actuels.

Septembre, c'est aussi la traditionnelle rentrée des classes pour les plus jeunes d'entre nous avec notamment leurs premiers pas à l'école, au collège ou encore au lycée.

Je profite de cet édito pour leur rappeler que le port du gilet jaune est indispensable lors de leurs différents déplacements vers les établissements scolaires, tout comme le port de signaux lumineux pour les cyclistes et les piétons. « **Se signaler pour être vu !** » il en va de leur sécurité.



119 élèves ont ainsi repris le chemin de l'école de Châteauneuf et se répartissent sur 5 classes, de la maternelle au CM2.

Le Centre périscolaire accueille en moyenne 15 enfants le matin et 24 enfants sur le temps de garderie du soir. La partie restauration accueille quant à elle 95 enfants en moyenne, répartis sur 2 services.

Je souhaite à tous nos jeunes, à tous nos enseignants, à tout le personnel en charge du périscolaire et de la restauration, une très bonne rentrée.

Très bonne  
Rentrée  
2020 à tous !

Septembre est également synonyme de reprise pour nos associations locales. Les consignes sanitaires en vigueur nous invitent à la plus grande vigilance dans l'ouverture des salles communales. Ainsi, cette reprise se fait dans le respect des mesures de sécurité sanitaire, offrant aux associations recevant peu de public et d'adhérents, une reprise en douceur. Il faut rappeler que le rassemblement de personnes est actuellement conditionné et limité.

Nous sommes tous conscients que les activités associatives entre citoyens contribuent largement au lien social dans la commune et nous apportent de la richesse. Malheureusement, il y a des situations que nous ne maîtrisons pas...

La santé de tous doit être au cœur de nos priorités.

Côté travaux, nous avons procédé à la réfection de la signalisation horizontale routière sur l'ensemble de la commune avec pour objectif la sécurité de tous les usagers.

Les travaux du futur lotissement de *La Gourlière* se poursuivent comme chacun peut le constater. Aujourd'hui, les parties relatives à l'assainissement sont terminées. Celles concernant les réseaux souples et la voirie sont en cours. A ce jour, 81 % des parcelles font l'objet d'une réservation.

L'été, c'est aussi la saison des changements et des emménagements. Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux Castelneuviens.

Pour conclure, je sais que nous vivons une période complexe avec beaucoup d'incertitudes. Nous avons dû prendre de nouvelles habitudes. Sachez que la vie de notre commune vous appartient.

Solidarité, respect, écoute de l'autre, font partie de notre responsabilité collective, il est essentiel de participer au bien-vivre ensemble.

Au nom de l'équipe municipale et de l'ensemble du personnel communal, je vous souhaite une très bonne rentrée.

Michel WOLOCH

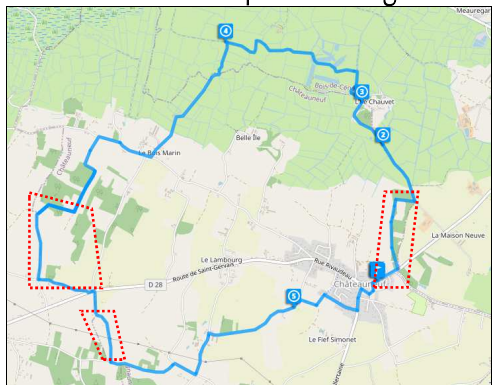
## PERIODE DE CHASSE

Du 20 septembre 2020 au 28 février 2021.

à partir de 8 heures (heure légale) jusqu'au 30 septembre et à partir de 9 heures, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 28 février 2021.

Pendant cette période, il est interdit à toutes personnes d'emprunter, d'une part, la portion en sous-bois du « sentier des Cigognes », allant du cimetière à la route de l'île Chauvet, et d'autre part, certaines portions du « sentier du Petit Moulin ».

cf. secteurs en pointillés rouges



## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues en 2021.

Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année (2020). Cependant vous ne pourrez voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante (2021), date à laquelle votre inscription sera définitive.

Pour vous inscrire sur la liste électorale, il suffit :

- de vous rendre à la mairie de votre domicile
- ou d'effectuer la demande par courrier
- ou de réaliser la démarche en ligne sur mon [servicepublic.fr](https://mon.servicepublic.fr)

## JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions.

La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18<sup>ème</sup> anniversaire (ou avant votre 25<sup>ème</sup> anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. La participation à la JDC est obligatoire.

## DON DU SANG

L'Établissement français du sang lance un appel national au don en cette rentrée. Pour information, prochaines collectes :

- BOIS-DE-CENE, le Mercredi 21 octobre de 16h00 à 19h30 ;
- CHALLANS, le Lundi 09 novembre de 15h30 à 19h30 & le Mardi 10 novembre de 10h00 à 13h00.

## PLANTES INVASIVES

Le lundi 21 septembre en matinée, une opération d'arrachage de jussie a été réalisée dans la douve près du Castel.

Cette opération a été pilotée par le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-monts et de Beauvoir-sur-mer qui réalise l'arrachage manuel grâce à six saisonniers, ce qui demande une certaine technicité pour retirer la plante avec sa racine.

Cette action d'arrachage a deux objectifs principaux : d'une part, garder l'écoulement hydraulique sur le réseau colonisé et d'autre part, éviter la colonisation sur le réseau peu ou non colonisé.



## >>> conseils-recommandations

### ENVIRONNEMENT-Stop aux lingettes

Il est constaté une recrudescence des rejets de lingettes dans le réseau communal d'assainissement.

Il est impératif de jeter les lingettes dans la poubelle et surtout pas dans les toilettes ! En effet, celles-ci ne sont pas biodégradables immédiatement mais au bout de 3 mois. Ainsi, elles peuvent former un bouchon (dès l'installation de la maison d'ailleurs) dans les ouvrages publics, tuyaux et filtres ainsi que pompes de relevages. Outre les dégâts occasionnés, ces lingettes provoquent des atteintes à l'environnement. Rappelons qu'à CHATEAUNEUF, l'assainissement collectif est de type lagunaire.

### ENVIRONNEMENT-déchets

Depuis ce 20 juillet 2020, le **port du masque est obligatoire** dans les lieux publics clos.

Les masques jetables sont à jeter dans votre poubelle ordure ménagère. Nous invitons les habitants de CHATEAUNEUF à respecter, d'une part, les espaces publics pendant leur utilisation en déposant tous leurs déchets dans les poubelles adaptées à la nature de ceux-ci et, d'autre part, les espaces naturels, au besoin en ramassant, pendant votre activité de loisirs par exemple, les déchets que vous apercevez !

Une vigilance sera portée sur les quelques points collectifs de la commune pour faire respecter les règles de tri et d'hygiène.

Plus d'infos sur la **thématique zéro déchet** :

<https://www.challansgois.fr/>

## NUISIBLES-frelons

Pour détruire un nid (de frelon asiatique ou commun) sur votre propriété, vous devez faire appel à un professionnel agréé. N'intervenez pas vous-même !

VIGILANCE = observation + destruction

Au titre du suivi de la présence de ce nuisible sur notre commune, merci de bien vouloir en aviser la Mairie.

## TROUBLES DU VOISINAGE

Les propriétaires d'animaux doivent savoir que les aboiements de chien peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore aussi bien la nuit qu'en journée. Les aboiements de chien qui constituent un trouble anormal du voisinage portent alors atteinte à la tranquillité publique.

L'arrêté préfectoral n° 2013/MCP/06 relatif aux règles propres à préserver des nuisances sonores en matière de bruit de voisinage stipule que les occupants de locaux privés sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine, par eux-mêmes ou par leur animal, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Nous vous rappelons que les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits de jour comme de nuit.

La municipalité invite les parties à engager une médiation dans un esprit volontaire et positif qui doit faire appel à la bonne volonté de s'en sortir dans un souci de bien-vivre avec son voisinage.

## VOIRIE

Trottoirs et caniveaux...le saviez-vous? La Commune agit au quotidien pour assurer la propreté du cadre de vie des habitants. Mais les citoyens sont également tenus de respecter certaines règles sur l'espace public et privé pour un vivre ensemble respectueux.

Le nettoyage : il doit être effectué par les propriétaires ou locataires au droit de leur habitation (comme pour le déneigement dans les régions concernées). En cas de chute d'un passant devant votre domicile, vous êtes pénalement responsable.

En outre, il vous est demandé d'élaguer vos arbres, arbustes, haies de telles manières à ne pas gêner la circulation piétonne, côté voie publique.

>>> à venir

## COMMUNICATION

La commission Communication étudie, depuis la rentrée, la conception des prochains bulletins communaux. Le site internet de la commune sera également entièrement rénové.

A la faveur de la crise sanitaire, la commune, grâce au secrétariat de la mairie, communique sur **FACEBOOK**. Ainsi, cet été, un jeune chien perdu a pu retrouver ses maîtres.

## REPAS DES AINES

La Municipalité, à ce jour, a la volonté d'organiser un temps d'échange avec nos Aînés. Une communication ultérieure en précisera les modalités SOUS RESERVE des possibilités offertes eu égard les conditions sanitaires du moment.

## FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

La Municipalité souhaite organiser pour la fin d'année une animation qui pourrait consister en un concours de décoration de Noël des maisons individuelles. Les élus souhaiteraient également pouvoir partager un moment de convivialité avec les habitants de CHATEAUNEUF autour d'un verre de vin chaud, au pied du traditionnel Sapin de Noël.

Nous vous tiendrons informé à ce sujet de son avancée au regard des possibilités sanitaires du moment.

>>> associations

## DO YOU SPEAK ENGLISH ?

L'association « Les Oisillons », Monsieur ROY Arthur (locuteur natif), propose du soutien, du perfectionnement d'anglais pour les jeunes de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ; mais aussi de l'initiation et de la remise à niveau pour les adultes de Châteauneuf.

Jours : mardi de 9h45 à 12h\* (adultes) - mercredi de 14h à 17h & samedi de 9h à 12h (jeunes).

\* Pour un autre horaire, voir directement avec M. Roy.

Ces séances auront lieu à la salle communale B, à la mairie (salle de réunion) ou à la bibliothèque à partir du samedi 3 octobre et selon un calendrier fixé par M. Roy.

Les interventions de M. Roy respecteront le protocole sanitaire en vigueur conformément aux dispositions réglementaires.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser auprès de la mairie.

## APRES L'ECOLE

L'association APRES L'ECOLE propose une aide au devoir (lecture, exercice, leçons) du CP à la 6<sup>ème</sup>. Les séances, animées par une enseignante à la retraite, durent une heure à partir de 16h45 les lundi et jeudi (hors congés scolaires) ; elles se déroulent à la bibliothèque municipale. Renseignements et inscription auprès de l'association [apres.lecoles@orange.fr](mailto:apres.lecoles@orange.fr) OU auprès de la mairie.

REPRISE DES SEANCES : lundi 21 septembre 2020



## APEL

L'APEL espère voir se dérouler sa conférence annuelle proposée aux parents en collaboration avec l'APEL de Bois de Céné. Le sujet porte sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle, ou comment aborder avec son enfant la question de la relation à l'autre et de la sexualité.

!! Sous réserve de confirmation.

## OGEC

Les évènements suivants et leur date restent indicatifs. Leur déroulement dépendra, entre autres, des accords délivrés par la Préfecture.

- Dimanche 27 septembre 2020 : Pique-Nique de rentrée (annulé)
- Vendredi 16 octobre : Vente de pizzas par l'APEL
- Vendredi 11 décembre : Veillée de chants de Noël
- Vendredi 18 décembre : Célébration de Noël à l'école
- Samedi 9 janvier 2021 : Concours de belote de l'OGEC
- Samedi 17 avril : Marché de printemps
- Samedi 3 juillet : Kermesse de l'école

!! Une confirmation sera effectuée pour chacune d'elle et la réflexion est en cours afin d'imaginer des solutions alternatives.

## ECOLE SAINTE-THERESE

Cette année, l'école Sainte-Thérèse accueille 119 élèves avec peu de changement au sein de l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par quelques adaptations inévitables afin de prendre en compte le contexte sanitaire général. Par ailleurs, les enfants vont découvrir comment on vit, on produit et on consomme, tout près de nous, mais aussi ailleurs en France et dans le monde. Tel est le contenu du thème annuel « Ici et Ailleurs ».

>>> attention travaux !

## LOTISSEMENT « LA GOURLIERE »

Les travaux d'aménagement du futur lotissement vont bon train. Le bassin d'écroulement des eaux pluviales, en face du salon de coiffure et de l'institut de beauté, a du être redimensionné pour absorber de nouveaux écoulements. Dans son prolongement de l'autre côté de la route, le fossé sera curé jusqu'à l'accueil périscolaire/restaurant. Le parcours de santé sera à repositionner dans le même secteur. A la fin des travaux du lotissement, la rue de Tartifume sera entièrement rénovée, donc courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## SECURITE ROUTIERE

Le Département a offert un gilet de sécurité aux collégiens. Il s'agit d'un gilet fluorescent pour être mieux vu par les automobilistes quand on attend le car, que l'on rentre à la maison à pied ou à vélo... « T'as vu mon fluo ? »



◆ Sur les routes de campagne, hors agglomération, quand il est seul, le piéton doit circuler sur le bord gauche de la chaussée (dans le sens de la marche), face aux véhicules (sauf si la sécurité du piéton est risquée, en cas de travaux par exemple).

Le partage de l'espace de circulation vaut pour tout le monde : Piétons, n'oubliez pas d'être attentifs, même avec un baladeur ou bien pour les Collégiens & Lycéens en descendant du car, les yeux rivés sur le téléphone ; ces objets, des **distracteurs**, détournent l'attention des piétons.

◆ Pour rappel, la vitesse maximale réglementaire des cyclos est de 45 km/h. La circulation sur voie ouverte en roue arrière expose à une amende de 135 € tout comme l'utilisation en agglomération du moteur à des régimes excessifs...A bon entendeur (souvent les parents !), salut.

◆ Il a été constaté des traversées du bourg, en voiture, à des vitesses excessives et/ou avec des manœuvres de dépassement dangereuses. Les drames (19 morts à fin juillet en Vendée) ne sont pas une fatalité, chacun doit s'interroger sur son comportement sur la route.

Drums school  
Christophe COUDERT

école de batterie  
tous styles  
tous niveaux

école parrainée par :  
Jean-Marc LAJUDIE  
and MBD-JANE

12 route de la rive  
85710 CHATEAUNEUF

Renseignements : 06 09 13 05 30  
Inscriptions : 06 65 47 09 31  
drummytof@hotmail.com

PRO ORGA  
Bastille MUSIC

